

RAPPORT MUNICIPAL N° 157

AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. le Conseiller
communal Jean-Claude Mermilliod "Protéger la
biodiversité en ville"**

**Délégués municipaux : Madame Monique Boss
M. Claude Dupertuis**

Nyon, le 1^{er} mars 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité souhaite répondre, par le présent rapport, au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Claude Mermilliod "Protéger la biodiversité en ville" qui demande, en particulier, que la Municipalité réalise un inventaire de la biodiversité sur le territoire communal, qu'elle protège les zones et les espèces intéressantes, qu'elles prennent certaines mesures spécifiques concernant les murs, la canopée des arbres majeurs abattus et la protection des nids d'hirondelle et, enfin, qu'elle engage des actions de sensibilisation auprès de la population.

La Municipalité partage le souci exprimé dans ce postulat et s'engage depuis plusieurs années pour protéger la biodiversité dans la ville. Le présent rapport relèvera donc les actions déjà entreprises, les actions en préparation, ainsi que les nouvelles actions que la Municipalité se propose d'engager.

I. Rôle de la Commune

La Municipalité a réalisé depuis plusieurs années des mesures ponctuelles de protection de la biodiversité sur le territoire communal et s'est engagée pour que les espaces verts communaux soient entretenus de manière exemplaire. Toutefois, elle ne dispose pas, pour l'instant, d'une politique globale de protection de la biodiversité.

Pour la guider dans l'élaboration d'une telle politique et ses actions futures, la Municipalité a retenu les missions suivantes pour la Commune :

- disposer des informations concernant les zones et les espèces intéressantes du point de vue de la biodiversité à Nyon ;
- protéger les zones et les espèces intéressantes ;
- gérer les espaces verts publics de manière exemplaire ;
- sensibiliser la population et les propriétaires à l'importance de la biodiversité dans les zones urbaines et informer sur les actions individuelles possibles pour la protéger.

Ces missions doivent être remplies grâce à un certain nombre d'actions concrètes.

2. Actions déjà réalisées ou en préparation

- **Récolte d'informations (inventaires faune et flore):**
 - Réalisation d'une étude sur l'état de santé de nos rivières et publication des résultats (*Les invertébrés aquatique de l'Asse et du Boiron*, décembre 2009).
 - Réalisation d'une cartographie de la Renouée du Japon, une plante exotique envahissante (2007, renouvelée en 2009)
- **Protection des zones et espèces intéressantes :**
 - Espace cours d'eau : Des interventions ponctuelles d'entretien et de protection de l'espace cours d'eau sont réalisées depuis 2003 (par exemple : actions sur rejets polluants – déchets – compost – gestion du cordon boisé – consolidation des berges grâce au génie végétal, etc.). Une politique globale de gestion et d'entretien de cet espace sera élaborée dans le courant de l'année 2010.
 - Cours d'eau : Un projet de renaturation du Cossy sur le tronçon Reposoir – vouîtage en amont des voies CFF sera établi en 2010.

- Rives du lac : Une directive applicable à l'ensemble des rives du lac sera élaborée au printemps 2010. Un avant-projet de renaturation de l'Asse sur le tronçon RC1 – embouchure sera établi en 2010.
 - Les aspects liés à la protection de la nature et à l'aménagement du territoire sont actuellement traités par le Canton lors des mises à l'enquête, puis mis en application par la Commune. Un contrôle systématique des chantiers est dès lors assuré pour veiller au respect des réserves formulées dans les permis de construire. La biodiversité est encouragée par la Commune dans les futurs plans de quartier.
 - Un programme de conservation du martinet noir, de l'hirondelle des fenêtres et de l'hirondelle rustique est en préparation pour un démarrage au printemps 2010.
 - Lutte contre les plantes exotiques envahissantes, en particulier contre la Renouée du Japon sur les cours d'eau : suite à la cartographie réalisée en 2007 les propriétaires bordiers concernés ont été informés, une campagne de sensibilisation a été conduite en 2008 et différents essais d'éradication effectués. En 2010 un arrachage précoce sera mené au printemps, de même que de nouveaux essais d'éradication sur des foyers importants.
- **Gestion exemplaire des espaces verts publics :**

Depuis 1997, la priorité va à une gestion extensive partout où cela est possible : une tonte 4 à 5 fois par année, en fonction du fleurissement, une tonte régulière des bordures, aucun traitement pesticide ni insecticide et un arrosage réservé à une éventuelle longue période de sécheresse. Les exceptions subsistent toutefois en raison de l'utilisation de certains espaces (Vallon du Boiron, Grande Jetée, les abords du Centre sportif de Colovray).

3. Nouveaux besoins d'action identifiés

Considérant les actions mentionnées ci-dessus, la Municipalité a identifié quelques besoins d'actions complémentaires rejoignant les demandes du postulat.

- **Gestion exemplaire des espaces verts publics :**

Pour valoriser les efforts entrepris, il est nécessaire de mesurer la qualité écologique des espaces verts entretenus (monitoring de biodiversité) grâce à des bioindicateurs pertinents. Cette première étape nous permettra d'améliorer le cas échéant la gestion de ces espaces.

Un mandat externe (suivi floristique et faunistique) dans ce sens sera donc attribué en 2010.
- **Base de données :**

L'administration communale n'a pas accès facilement aujourd'hui aux informations qui permettraient d'avoir une vision générale de la biodiversité à Nyon, d'identifier les points sensibles à considérer en priorité, ni de mesurer l'impact des actions entreprises.

La Municipalité estime donc utile de réunir les données à disposition pour juger de l'état des lieux des valeurs naturelles à Nyon. Elle propose ainsi de lancer en 2011 un inventaire des zones et espèces intéressantes, dont les résultats seront destinés à l'administration communale et qui lui serviront à guider et à systématiser son action.
- **Protection des zones et espèces intéressantes :**

Les mesures en cours ou prévues doivent être poursuivies. Toutefois, il s'agit maintenant de dépasser les actions ponctuelles pour mettre en place une stratégie globale. Dans ce contexte, les données récoltées seront importantes pour identifier l'ensemble des zones et espèces à prendre en considération.

• **Communication/Sensibilisation :**

L'année internationale de la biodiversité fournit une excellente occasion de mieux communiquer sur les actions communales et de sensibiliser aux "bons gestes".

Les principales actions seront les suivantes :

- Toute l'année : utilisation de www.nyon.ch pour communiquer sur l'année internationale de la biodiversité, sensibiliser aux bons gestes, informer sur les projets concrets.
- Avril : publication d'une lettre d'information spéciale biodiversité.
- Mi-avril : exposition « Espace d'une sculpture végétale ».
- Juin : Journée de la biodiversité animée par le Musée du Léman. L'inauguration de la mosaïque florale du service des espaces verts et forêts s'insère dans cette même journée.
- Août : Nuit européenne de la Chauve-souris 2010.
- Décembre : bilan de l'année et communication.

4. Conclusion

La Municipalité partage le souci de protéger la biodiversité en ville et d'encourager la nature en ville.

Bien que certaines mesures ponctuelles aient été prises ces dernières années et que les espaces verts communaux bénéficient déjà d'un entretien exemplaire, la Municipalité est consciente qu'une politique plus systématique mérite d'être mise en œuvre, que les efforts déjà réalisés pourraient être mieux valorisés et que les actions de sensibilisation peuvent être accrues, en particulier durant cette année internationale de la biodiversité.

En 2010 les mesures suivantes, en particulier, seront mises en œuvre :

- Communication sur l'Année internationale de la biodiversité
- Sensibilisation aux « bons gestes »
- Mesure de la qualité écologique des espaces verts (monitoring biodiversité)
- Programme de conservation de l'hirondelle rustique et de l'hirondelle de fenêtre
- Programme de conservation du martinet noir
- Etude de renaturation du Cossy sur le tronçon Reposoir - voûtage en amont des voies CFF
- Avant-projet de renaturation de l'Asse sur le tronçon RC1 – embouchure
- Directive relative aux rives du lac
- Politique de protection et d'entretien de l'espace cours d'eau
- Stratégie de lutte contre la Renouée du japon.

L'inventaire des valeurs écologiques (espèces et habitats) permettra, en 2011, d'élaborer une stratégie globale de la biodiversité à Nyon.

La Municipalité estime que les mesures présentées dans le présent rapport vont dans le sens d'une meilleure protection et valorisation de la biodiversité à Nyon et espère qu'elles répondront aux demandes formulées dans le postulat de M. le Conseiller communal Jean-Claude Mermilliod.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal no 157 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Claude Mermilliod "Protéger la biodiversité en ville",

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : d'accepter le rapport municipal no 157 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Claude Mermilliod "Protéger la biodiversité en ville".

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} mars 2010 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

Is

Is

D. Rossellat

R. Leiggener

Annexes

Postulat de M. le Conseiller communal Jean-Claude Mermilliod

Postulat au Conseil communal de Nyon.

Protéger la biodiversité en ville

En cette année 2009, Pro Natura fête 100 ans de protection de la nature, initiée en 1909 par la création du Parc national. Ce postulat s'inscrit dans le cadre de cette commémoration.

Des exemples récents de destruction systématique, et inutile, de la flore, - au sens large : fleurs, mousses et lichens -, m'amène à déposer ce postulat afin que l'on prenne conscience de l'intérêt de conserver la grande diversité des formes de vie, même toutes petites, qui existent en ville de Nyon, par exemple sur les murs du centre-ville, les digues du port ou les rochers du bord du lac, sans oublier les arbres.

La Commune a consacré de nombreuses études et préavis au milieu urbain, mais je n'ai pas vu, depuis que je siége au Conseil, beaucoup de projets concernant la nature en ville, la nature « sauvage », pas celle qui est cultivée ou fait partie du « mobilier urbain ». Pourtant, la ville offre des milieux de substitution variés qui permettent à la flore et à la faune d'y vivre. Ainsi des espèces de fleurs rares, voire protégées, ont été découvertes dans plusieurs villes de Suisse, telles que Fribourg, Bâle, ou Lausanne. A Nyon, les branches supérieures du tilleul de la place du Château taillé l'an passé présentaient une flore lichénique remarquable.

Il est tout à fait possible de limiter la disparition de la biodiversité en ville. Il faut pour cela prendre conscience de son existence et ne pas considérer la flore ou la petite faune comme négligeable et à supprimer pour avoir une ville bien propre, sans « mauvaises herbes », ni fientes ou petits rongeurs qui font peur.

Par ce postulat, je demande donc que

- on fasse un inventaire des zones intéressantes du point de vue de la biodiversité, notamment dans la vieille ville et le bord du lac (murs, rochers, arbres, ...), sans oublier les cordons boisés ;
- on décide de protéger les zones les plus intéressantes (par le nombre d'espèces ou la présence d'espèces rares) afin d'éviter, autant que possible, leur destruction et de permettre la conservation de ce patrimoine naturel ;
- on réalise un examen des murs avant leur destruction ou leur rénovation, pour inventaire et prélèvement d'échantillons, éventuellement en mandatant des spécialistes ;
- on permette l'examen de la canopée des arbres majeurs abattus, partie la plus haute qui échappe habituellement à l'observation ;
- on prenne des mesures pour favoriser et protéger la nidification des hirondelles à la rue de Rive, tout en limitant les nuisances et salissures ;
- on se donne les moyens de faire connaître la richesse de la nature en ville, et de permettre à la population de participer à sa conservation.

Je propose que ce postulat soit renvoyé devant une commission.

Jean-Claude Mermilliod

